

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DPE 44** Subventions (40.000 euros) et avenants aux conventions de sept associations gestionnaires de recycleries.

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant total de 40.000 € et de conclure des avenants aux conventions financières annuelles avec les associations : La Petite Rockette (11<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La Table des Matières (14<sup>e</sup>), 1000 Collectes (17<sup>e</sup>), Du Bleu dans les yeux (20<sup>e</sup>) et Emmaüs Coup de Main (20<sup>e</sup>)

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les avenants, annexés, aux conventions financières annuelles avec les associations La Petite Rockette (11<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La

Table des Matières (14°), 1000 Collectes (17°), Du Bleu dans les yeux (20°) et Emmaüs Coup de Main (20°).

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer les 7 avenants.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 9 882 euros à l'association La Petite Rockette, (numéro de dossier 2018\_02838, numéro SIMPA 59841) portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 43 398 euros,

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire d'un montant de 5 412 euros, prévue par l'avenant, à l'association Ma Ressourcerie, (numéro de dossier 2018\_06219, numéro SIMPA 8025), portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 23 766 euros.

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 4 706 euros à l'association La Ressourcerie Créative, (numéro de dossier 2018\_06282, numéro SIMPA 183590) portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 20.666 euros.

Article 6 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 1.176 euros à l'association La Table de Matières, (numéro de dossier 2018\_06173, numéro SIMPA 184123) portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 5.166 euros.

Article 7 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 4.706 euros à l'association Du Bleu dans les yeux, (numéro de dossier 2018\_06247, numéro SIMPA 187334) portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 20.666 euros.

Article 8 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 4.706 euros à l'association 1000 Collectes, (numéro de dossier 2018\_06309, numéro SIMPA 184222) portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 20.666 euros.

Article 9 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de la subvention complémentaire prévue par l'avenant d'un montant de 9.412 euros, à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro de dossier 2018\_06170, numéro SIMPA 49281), portant la contribution totale de fonctionnement au titre de l'année 2018 à 41.332 euros.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante : 40.000 euros, sur le chapitre 65, nature 65748, domaine P717 « éco.Circulaire », destination 71000050, ligne VF64005 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**